

Editorial



incontestable légitimité mais, nous en sommes conscients, nous impose aussi de ne pas vous décevoir.

La nouvelle équipe que vous apprenez à connaître s'est aussitôt mise au travail, au service de la commune, à votre service.

Dès le premier conseil municipal, j'ai voulu réaffirmer les principes auxquels je tiens et qui devront guider notre action durant les six années à venir.

Le travail est collégial, l'équipe en a les moyens par sa compétence, sa diversité, sa motivation.

L'unique objectif des élus est d'agir dans l'intérêt général, pour le bien de tous.

Les services municipaux sont, sous l'autorité des élus, au service du public, pour le bien de la commune.

Travaillons tous ensemble, pour vous et avec vous.

Au nom du conseil municipal, je tiens à vous souhaiter un très bon été.

Votre maire
Pierre Yves BRIAND

■ Devoir de mémoire - 8 Mai



Les autorités civiles et militaires présidaient cette commémoration entourées de nombreux enfants. Ce temps de mémoire était partagé avec les plus jeunes qui ont participé activement à cette cérémonie par la lecture d'un texte autour d'un arbuste signe de vie et d'espérance

■ Commémoration - 18 juin



En collaboration avec les enseignants et les animateurs des centres des loisirs, la commune organise la commémoration de l'« appel du 18 juin » du General De Gaulle ainsi qu'un hommage « aux Justes parmi les nations ».

Dans tous les pays « les Justes » sont des personnes qui montrent pendant la seconde guerre que les valeurs de l'humanisme sont enracinées dans leurs âmes. En dépit du danger (interrogatoire, torture, déportation et mort) ; partout

ils accueillent, cachent au péril de leur vie des enfants et des familles persécutés parce qu'ils sont juifs.

À nous maintenant, de reconnaître ces actes de bravoure par notre devoir de mémoire. Rassemblons-nous pour cet hommage le **18 juin 17h00** devant la stèle à côté de la médiathèque afin d'honorer deux Castelbernardins Henriette et Joseph Briand reconnus « Justes » parmi les nations.

■ Rendez-vous des peintres



Peintres de chez nous à vos chevalets : les rendez-vous sont de retour ! Pour cette sixième année, le thème est « H2O » Renseignements et inscriptions du 1^{er} juillet au 20 septembre à la médiathèque.

05 45 32 76 76



L'élixir du Templier

Quel est donc ce mystérieux breuvage ? Pour le savoir, réservez vite votre place au nouveau son et lumière : vous y retrouverez le chevalier Pierrick entouré des dames et seigneurs de Châteaubernard. A l'occasion de sa troisième édition, la fête des Templiers vous propose trois soirées de spectacle et une journée entière de festivités médiévales. Un grand moment de plaisir et de convivialité à partager en famille.

les 26, 27, 28 et 29 juin - 05 45 32 32 51

Agenda

Cours d'informatique



Des nouvelles sessions d'initiation seront mises en place à partir de septembre

Réservez dès maintenant : 05.45.32.76.76

■ Cérémonie

Monument aux morts à 17h
05 45 32 32 51

18 juin

■ Exposition des sœurs Quilliet

Peinture, Salles d'exposition
lun, mar, jeu, vend 14h
à 18h, merc, sam 10h-12h
& 14h-18h
05 45 32 76 76

17 au 26 juin

■ 40^{ème} rallye aérien international

05 45 82 88 71

20 au 22 juin

■ Kermesse des écoles des Pierrières

06 37 32 43 72

20 juin

■ Spectacle de l'école de danse

Estelle SIMON au théâtre de Cognac

20 & 21 juin

■ Butinons au jardin

Les jardins respectueux
Découverte des ruches,
du monde des abeilles
et des insectes butineurs
du jardin.

Château de l'Yeuse
à Châteaubernard
de 14h à 18h
05 45 80 81 15

21 & 22 juin

■ Stage de Tai Chi

par l'école de jade

22 juin

■ Course régionale Castel Model

Car 16
05 45 36 89 66

22 juin

■ Son & lumière des Templiers

Parvis de la Chapelle,
place Buzin à 23h
5 € sur réservation
moins de 12 ans gratuit
05 45 32 32 51

26, 27 & 28 juin

■ Fête médiévale des Templiers

à partir de 10h
Taverne et animations
médiévales 1€,
- de 12 ans gratuit
05 45 32 32 51

29 juin

■ Jardin Respectueux

• Tous les mardis de juillet
et aout : Vivre le cognac
autrement à 11h
• Tous les jeudis de juillet
et aout : Pizza à 18h30

■ Permanence du CIDVAT

à la salle Jean Tardif

2 juil.

■ Tennis Open

tc-chateaubernard@sfr.fr

2 au 14 juillet

■ Nocturne prix de Châteaubernard

par le team cycliste à
partir de 19h

4 juil.

■ Journée dans le Lot

Padirac, rocamadour, ...)
comité des fêtes
06 03 51 28 90

6 juil.

■ Don du sang

8h30 à 12h30 ancien
hôpital bâtiment Martell

7 juil.

■ Challenge boule lyonnaise

à la salle Jean Tardif

30 & 31 août

■ Permanence du CIDVAT

à la salle Jean Tardif

3 sept.

■ Randonnée des verriers

Cyclotourisme
de 7h à 13h

7 sept.

■ Coupe Castel Model

Car
05 45 36 89 66

7 sept.

■ Journées du patrimoine

Visite guidée de
la chapelle des
Templiers à
14h, 15h et 16h
Gratuit sans réservation
05 45 32 76 76

20 & 21 sept

■ Vide grenier et foire aux livres

du comité des fêtes
06 03 51 28 90

21 sept.

■ Exposition Christiane Danger

Sculpture
Merc, vend, sam, 10h-18h
Mar, jeu, dim, 14h-18h
05 45 32 32 76

23 sept.
au 2 oct.

BIENVENUE à ...



La chronique de l'opposition Castelbernardine

Chères Castelbernardines,
Chers Castelbernardins, Chers Amis,

Dans un contexte politique difficile, à un moment où la démagogie populiste envahit le débat local, vous êtes plus de 30% à nous avoir accordé ou renouvelé votre confiance. Au nom de notre groupe et de tous nos colistiers et colistiers soyez en ici remerciés. Certains minimisent ce résultat et le manifestent en nous écartant autant que cela leur est possible de la représentativité que vous nous avez confiée. C'est sans compter sur notre volonté et notre capacité (même minoritaires) de veiller à préserver vos intérêts et surtout, ce qui n'a pas été le cas lors du mandat précédent, qui s'est terminé par un emprunt de 2 millions d'euros, de surveiller les finances publiques de notre ville.

Nous vous tiendrons informés toutes les fois que cela sera nécessaire quels qu'en soient les sujets.

En votant pour nous, vous avez contribué à augmenter les chances de chacun, à faire reculer les égoïsmes, l'ignorance et la haine de l'autre, en préférant une équipe pour laquelle la solidarité ne peut se confondre avec la charité qui dissimule le plus souvent un individualisme sauvage.

Avec vous, nous nous engageons à défendre la dignité des personnes.

La démocratie n'a rien à gagner d'une majorité écrasante, quels que soient ceux qui la détiennent. Pour nous, il ne peut y avoir de liberté sans protection contre la loi du plus fort, nous croyons à la force des idées, nous croyons qu'il est toujours possible de transformer dans l'économie et la raison notre quotidien.

A ceux qui cette fois ne nous ont pas accordé leurs suffrages, nous avons l'espoir qu'un jour notre travail les convaincra à rejoindre nos actions au profit de Châteaubernard et du cognaçais.

Pour les 6 ans qui viennent, nous voulons construire une alliance de progrès pour notre territoire avec vous, Castelbernardines et Castelbernardins qui mettez au cœur de votre vie, les valeurs humaines. Sans vous nous ne pouvons rien !

Bien cordialement à toutes et à tous.
Jean-Claude FAYEMENDIE, Ana PEREIRA, Jean-Luc MEUNIER, Armelle GAUVAIN, Conseillers Municipaux.

Jean-Claude FAYEMENDIE
Maire Honoraire de Châteaubernard
Membre du conseil municipal

Logis Princes 48 rue des Vauzelles
16100 CHATEAUBERNARD
Tél : 05.45.32.06.47 - 09.62.35.01.23

Retrouvez toutes les informations en détail sur
www.ville-chateaubernard.fr

■ Grain de folie au repas des aînés

2
mars



Il était près de 18 h le 2 mars 2014 lorsque les derniers s'en sont allés. Il faut dire que l'ambiance était très joyeuse à la salle Jean-Monnet où se déroulait le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité.

La troupe Grain de Folie, originaire de Nersac, y était pour beaucoup : jolis minois et beaux costumes, jolies chorégraphies et belles chansons ont contribué à créer autour des nombreux convives une bulle de soleil, de joie et de bonne humeur. Des retrouvailles ici, des rencontres là : chacun est reparti avec, dans sa besace, un riche trésor à exploiter encore et encore, celui de la convivialité.



■ Jardins de Louise

14
mai



Le 14 mai a été inauguré la salle de restaurant. L'extension de cette salle s'est faite en totale harmonie avec le bâtiment existant, à tel point que rien n'y paraît. Ce projet a été amorcé il y a 5 ans, et pour diverses raisons administratives et techniques, il n'a vu le jour qu'en fin d'année 2013. Il faut remercier le groupe ORPEA qui continue à investir et donner des moyens d'accueillir des personnes dans un environnement de qualité.

L'aménagement de l'espace permet un service avec la présence des cuisiniers en salle. La partie réservée aux invités a été préservée.

Les jardins de Louise souhaitent être un lieu ouvert et chaleureux en assurant sérénité et confort à leurs résidents.

Reportages

■ Belle journée ensoleillée pour le fête du Pain & de la Caillebotte

18
mai



Après avoir attendu avec impatience le retour des deux laitiers Michel et Giovanni, c'est en moins d'une heure que, samedi 17 mai au soir, les 378 caillebottes ont été confectionnées avec amour par les cordons bleus du Comité des Fêtes afin de passer une bonne nuit de transformation.

Dés dimanche matin, c'est sous un soleil radieux, que les bénévoles du Comité des Fêtes et les exposants ont envahi la place Raymond Buzin afin de nous permettre de vivre notre 31^{ème} fête du pain et de la caillebotte. La chaleur du four communal a affiché 400° puis est redescendu à la température idéale de 200° afin de pouvoir réchauffer les pains préparés par notre boulanger Lionel Renaud.

Cette année, ce sont les locaux de la « Jongle en folie » qui ont animés la journée et captivés le public avec leurs jonglages, leurs pitreries sur échasses...etc.

A 16h30, l'annonce de la fin de la vente des caillebottes n'a pas sonné la fin de la fête mais un prolongement de celle-ci autour des différents stands pour finir par le tirage de la traditionnelle tombola qui avec 25 lots dont 1 jambon a connu un vif succès parmi les visiteurs.

■ Enfants autistes

25
mai

En ce jour de la fête des Mères, Mairie, Association Sportive des Verriers Cyclo-tourisme et le Kiwanis se sont alliés dans un bel élan de solidarité et de générosité au profit des enfants autistes. Randonnées cycliste et pédestre ont réuni plus de 80 personnes qui n'ont pas hésité à braver le mauvais temps pour apporter leur contribution au profit de l'association Emmanuelle. Une belle initiative à saluer, à encourager sans nul doute et... à renouveler.



■ RAM



Depuis janvier 2014, la commune de CHATEAUBERNARD s'est dotée d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Animé par Aurelie Bertorelle conseillère en économie sociale et familiale il a pour objectifs :

- d'informer les parents, les professionnels et futurs professionnels de l'accueil à domicile pour la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice du métier d'assistante maternelle,
- être un lieu ressource où les parents pourront trouver une information sur l'ensemble des modes de garde du territoire en matière de petite enfance et des documents types pour les accompagner dans leur statut d'employeur (modèle bulletin salaire, modèle de contrat de travail),
- offrir aux assistantes maternelles du territoire un lieu de rencontres et d'échanges sur leurs pratiques.
- favoriser la socialisation des enfants par la mise en place d'activités communes au sein du RAM dans les locaux du centre de loisirs et en partenariat avec la crèche, la médiathèque ou le centre de loisirs.

Les temps d'animations ont lieu deux matinées par semaine et sont ouverts à toutes les assistantes maternelles de Châteaubernard sur inscription préalable.

Une permanence physique et téléphonique ouverte à tous les habitants de la commune et aux personnes en recherche d'un mode de garde sur Châteaubernard a lieu le mercredi matin de 9H à 12H auprès d'Aurelie Bertorelle - Tél. 05 45 32 32 51

■ Entrez dans la danse avec Mille Voltes



Apprenez à danser avec notre professeure Véronique Audoin, toutes les danses ... du rock à la salsa, en passant par le paso-doble, le tango, la valse, le disco..., en couple ou en groupe, au sein de notre association de danse de salon Mille Voltes à Châteaubernard.

Vous serez tous les bienvenus pour vous initier ou vous perfectionner. La danse de salon permet de pratiquer à la fois une activité physique et artistique. C'est de plus, un excellent exercice pour travailler sa mémoire.

Vous serez accueillis tous les jeudis soir, salle Jean Tardif, derrière la mairie de Châteaubernard. La bonne humeur et l'ambiance conviviale sont de la partie.

Les cours se terminent en juin et reprendront en octobre. Il est envisagé la création d'un groupe d'enfants, en fonction des inscriptions.

Renseignements et inscriptions :
05 45 32 36 55 ou 07 81 92 15 53
clypbriand@gmail.com

■ Accessibilité



La loi de 1975 a été le déclic de la prise en compte officielle du retard pris dans le domaine d'accessibilité et fut définie comme une obligation nationale.

La loi de 2005 dite loi « Sur l'égalité des Droits et des Chances » améliore celle de 1975 en prenant en compte tous les handicaps.

L'accessibilité c'est une obligation de résultats qui dans une vision d'action universelle doit permettre aux personnes de « Pouvoir faire Tout, comme Tous, pour Tout ».

L'accessibilité, c'est la base, le point N°1 pour réussir une intégration en milieu normal. C'est une obligation, pour toutes constructions neuves de joindre au projet une notice d'accessibilité détaillée. Cela concerne également tous les établissements ouverts au public et les maisons individuelles lors de location ou de vente.

Notre commune fut une des premières du département à avoir établi son PAVE (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics) réalisé par la commission communale d'accessibilité et de ses services techniques.

L'accessibilité ? A un moment ou à un autre de notre vie, nous y serons tous plus ou moins confrontés !

Association des handicapés physiques de la Charente (AHPC) :

91 avenue de Barbezieux
16100 CHATEAUBERNARD

Permanence sociale tous les mardis de 14 h à 18 h à la salle Jean Tardif.

Accueil de Loisirs

Les Marronniers

Châteaubernard

Pour les enfants de 3 à 14 ans

Les centres sont toujours ouverts de 7h30 à 18h30, les mercredis et tous les jours de vacances (sauf vacances de Noël).

Contacts : 05 45 32 59 43 ou 06 23 71 04 49 ou 06 23 31 49 82



10 rue de la commanderie

■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans

à compter du 1^{er} janvier 2014

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée



www.interieur.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Vous informe de la mise en place d'un service gratuit :

« aide aux courriers et aux démarches administratives »

Avec le soutien de la ville de Cognac: une permanence sera à la disposition des personnes intéressées tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 10h à 12h. Attention changement pour les mois de juin et juillet pour cause de jours fériés : lundi 23 juin et lundi 7 juillet.

Adresse : 53 Rue Angoulême, 16100 Cognac

Pour + d'informations contactez info 16

Téléphone : 05 45 82 62 00

Nom de baptême

Une envie, une idée de nom pour notre future salle des fêtes ? Il est encore temps de joindre votre proposition à celles déjà reçues en mairie. **Merci de les faire parvenir avant fin juin** par courriel : secretariat@mairie-chateaubernard.fr ou en les déposant au secrétariat de la mairie.



■ La 4G arrive

Dans quelques semaines, Orange va procéder à la mise en service 4G de relais de téléphonie mobile sur la commune grâce à la bande de fréquence 800Mhz.

Ce nouveau réseau permettra aux administrés de la commune et ses environs de bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération. Ils peuvent ainsi avoir accès, en mobilité, à des contenus en haute définition ainsi que de nombreux services innovants.

Ces fréquences de la bande 800Mhz sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT) ; leurs utilisations sont donc susceptibles de créer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

L'Agence Nationale des Fréquences (Etablissement Public de l'Etat) a mis en place un centre d'appel avec pour numéro le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) pour le signalement des dysfonctionnements. Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service de ses sites.

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :

Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de ANFR (Etablissement public de l'Etat) au 09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoir-latnt.fr/>

Dans une maison (réception TNT individuelle) :

Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au 09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoir-latnt.fr/>

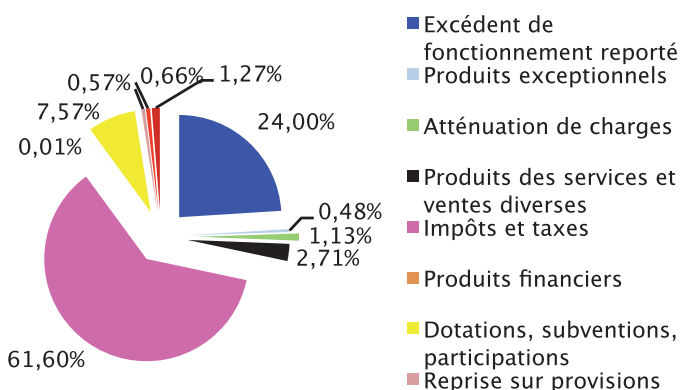
Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous. Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles avant tout déploiement dans une zone géographique.

■ Budget

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2014 :

7 069 850,00 €

Recettes de fonctionnement

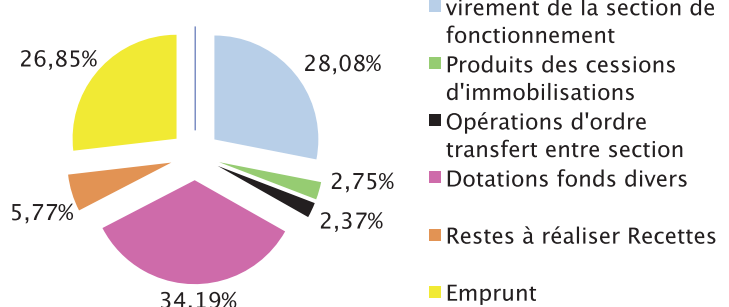


L'autofinancement (excédent des budgets précédents) et la fiscalité, dont les taux communaux sont inchangés, produisent 85,60% des recettes de la ville. A noter que désormais, les dotations de l'Etat en direction des communes sont en recul, participant ainsi à l'effort de redressement budgétaire de la Nation.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2014 :

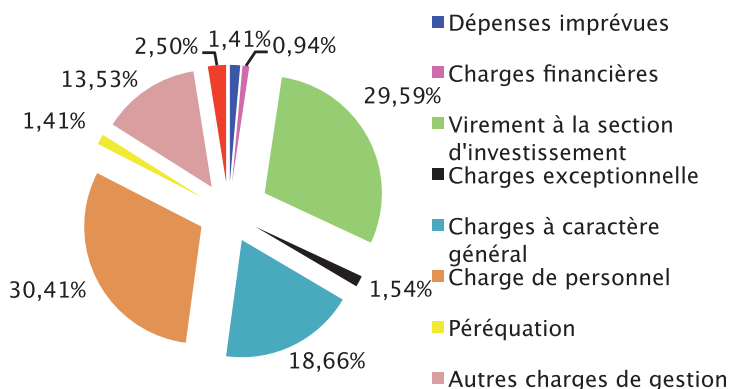
7 449 544,00€

Recettes d'investissement



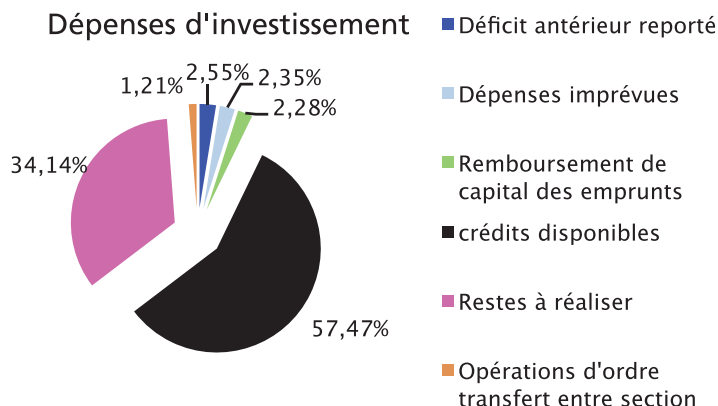
Le virement de fonds en provenance de la section de fonctionnement, auquel s'ajoute un emprunt de courte durée à très faible taux, financent notre programme 2014.

Dépenses de fonctionnement



Les dépenses courantes de la ville, bien cadrées, permettent de dégager cette année 2 091 866,00 € soit 29,59% du total, pour financer l'important programme d'investissement 2014.

Dépenses d'investissement



Tout en continuant l'effort d'équipement de la commune (bibliothèque, écoles, services techniques et mairie) et le maintien de l'existant (voirie, bâtiments, cimetière), le budget accorde une place importante à l'Espace Festif et Culturel.

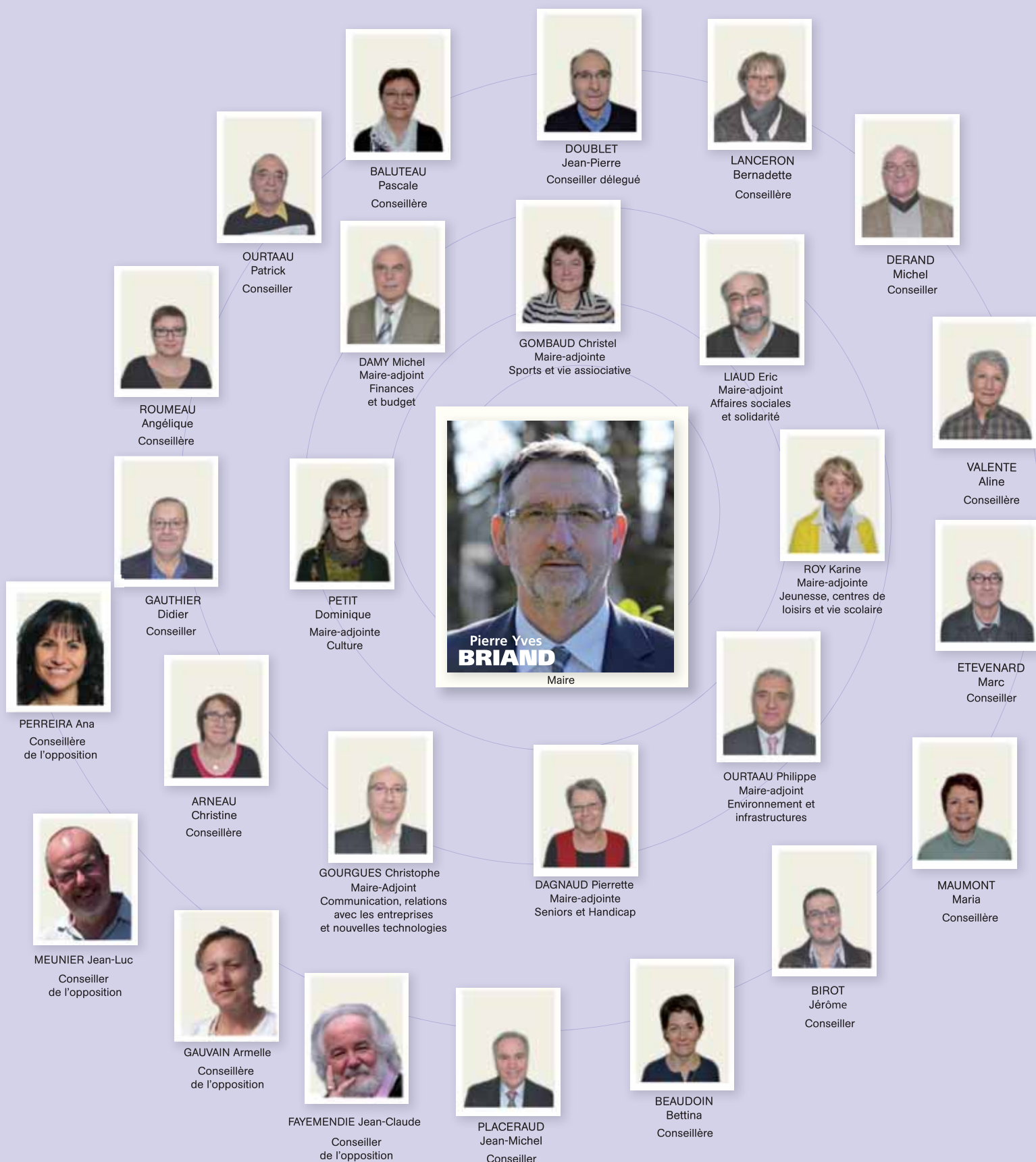
Sur ce programme, les dépenses engagées sur 2013 lors du début des travaux, figurent dans la rubrique « Restes à réaliser 34,14% » et la continuité des dépenses étalées sur 2014 est incluse dans la rubrique « Crédits disponibles 57,47% ».

Cet équipement qui doit nous être livré dans les toutes dernières semaines de l'année 2014, ne devrait normalement plus impacter les futurs budgets d'investissements à venir, dans la mesure où les délais convenus pourront être respectés.

La composition du Conseil Municipal



Depuis quelques semaines déjà, le nouveau Conseil Municipal est en place. Chacun d'entre nous s'est vu attribuer son ou ses rôle(s) dans l'ensemble des commissions et délégations nécessaires au bon fonctionnement de votre Mairie. Nous profitons de la parution de ce journal d'informations municipales pour vous présenter les fonctions des adjoints et des conseillers que vous pourrez, le cas échéant, solliciter au cours de ce mandat.



L'investissement de vos élus dans la vie locale

■ Commissions municipales

Les commissions municipales réunissent des élus de la majorité et de l'opposition. Elles sont présidées par le maire adjoint du secteur concerné. Elles se réunissent pour étudier les dossiers avant leur présentation en conseil municipal. Forces de propositions dans leur domaine de compétence, elles sont au nombre de 9 à Châteaubernard. Le maire est membre de droit de toutes les commissions.

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET Vice Président : Michel DAMY	
Christophe GOURGUES	Angélique ROUMEAU
Eric LIAUD	Jean-Luc MEUNIER
Jean-Michel PLACERAUD	

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES Vice Président : Philippe OURTAAU	
Michel DERAND	Jean-Michel PLACERAUD
Jean-Pierre DOUBLET	Aline VALENTE
Marc ETEVENARD	Armelle GAUVAIN
Bernadette LANCERON	

COMMISSION DE LA JEUNESSE, DES CENTRES DE LOISIRS ET DE LA VIE SCOLAIRE Vice Présidente : Karine ROY	
Pascale BALUTEAU	Patrick OURTAAU
Jérôme BIROT	Angélique ROUMEAU
Pierrette DAGNAUD	Jean-Luc MEUNIER
Bernadette LANCERON	

COMMISSION DE LA CULTURE Vice Présidente : Dominique PETIT	
Michel DAMY	Patrick OURTAAU
Didier GAUTHIER	Armelle GAUVAIN
Maria MAUMONT	

COMMISSION ADAPTATION PLU Président : Pierre Yves BRIAND	
Michel DAMY	Angélique ROUMEAU
Philippe OURTAAU	Jean-Claude FAYEMENDIE
Dominique PETIT	

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE Vice Président : Eric LIAUD	
Christine ARNEAU	Aline VALENTE
Pierrette DAGNAUD	Ana PEREIRA
Didier GAUTHIER	

COMMISSION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE Vice Présidente : Christel GOMBAUD	
Christine ARNEAU	Jean-Pierre DOUBLET
Pascale BALUTEAU	Patrick OURTAAU
Michel DAMY	Jean-Luc MEUNIER

COMMISSION SENIORS ET HANDICAP Vice Présidente : Pierrette DAGNAUD	
Bettina BEAUDOIN	Aline VALENTE
Eric LIAUD	Ana PEREIRA
Karine ROY	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Président : Pierre Yves BRIAND	
Titulaires:	Suppléants:
Michel DAMY	Philippe OURTAAU
Michel DERAND	Jean-Michel PLACERAUD
Christophe GOURGUES	Aline VALENTE
Dominique PETIT	Jean-Luc MEUNIER
Jean-Claude FAYEMENDIE	

■ Comité consultatif

Un comité consultatif a été mis en place. Il permet à des personnes de la société civile de siéger auprès des élus dans un domaine de compétence précis.

COMITE CONSULTATIF SUR LA COMMUNICATION	
Elus	
Christophe GOURGUES	Didier GAUTHIER
Jérôme BIROT	Christel GOMBAUD
Jean-Pierre DOUBLET	Karine ROY

■ Représentation au sein des Établissements Publics Intercommunaux

La Ville de Châteaubernard est représentée au sein de diverses structures par un ou plusieurs élus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COGNAC	
Pierre Yves BRIAND	Eric LIAUD
Michel DAMY	Dominique PETIT
Christel GOMBAUD	

Commission du service public	
Titulaires	Suppléant
Pierre Yves BRIAND	
Christel GOMBAUD	

Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente	
Christel GOMBAUD	

MEMBRES DU BUREAU	
Titulaires	Christel GOMBAUD
Pierre-Yves BRIAND	

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	
Infrastructures, grands projets et réseaux : Pierre Yves BRIAND, Michel DAMY	
Economie et insertion : Dominique PETIT	
Tourisme : —	
Aménagement de l'espace, habitat, logement et urbanisme : Christel GOMBAUD	
Finances, personnel et système d'information : Michel DAMY	
Sports, jeunesse et vie associative : Christel GOMBAUD	
Environnement et cadre de vie : Eric LIAUD	
Culture, patrimoine : Dominique PETIT	

Conservatoire de musique et d'art dramatique	
Dominique PETIT	
Représentant au lycée Jean-Monnet	
Pierre Yves BRIAND	
Syndicat mixte des aéroports de Charente	
Pierre Yves BRIAND	
Pays Ouest Charente	
Titulaires	Suppléants
Dominique PETIT	Pierre Yves BRIAND
Michel DAMY	Pierrette DAGNAUD
Christel GOMBAUD	
Christophe GOURGUES	
Karine ROY	
Groupement des autorités responsables de transport (GART)	
Titulaires	Suppléants
	Christel GOMBAUD
Commission intercommunal d'accessibilité	
Christel GOMBAUD	
Conseil d'administration de l'hôpital intercommunal	
Eric LIAUD	
Comité Régional des partenaires du transport public	
Christel GOMBAUD	
Syndicat mixte de cohérence de la région de cognac	
Michel DAMY	Pierre-Yves BRIAND

■ Autres représentations

La Ville est aussi représentée dans d'autres organismes.

COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS)	
Philippe OURTAAU	
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL	
Christel GOMBAUD	Jean-Pierre DOUBLET
Philippe OURTAAU	Christophe GOURGUES
Eric LIAUD	
CORRESPONDANT ERDF	
Philippe OURTAAU	
SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES	
Pierrette DAGNAUD	

CALITOM	
Titulaire Michel DERAND	
SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE	
Titulaire	Suppléant
Michel DERAND	Marc ETEVENARD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE COGNAC (SIEAAC) Présidente Dominique PETIT	
Titulaires	Suppléants
Pierre Yves BRIAND	Didier GAUTHIER
Pierrette DAGNAUD	Angélique ROUMEAU
Michel DAMY	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES	
Titulaire	
Jean-Pierre DOUBLET	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE DE LA COMMUNICATION (SDITEC)	
Titulaire	
Christophe GOURGUES	
SIVU CRÈCHE Président Eric LIAUD	
Titulaires	Suppléants
Pierrette DAGNAUD	Christine ARNEAU
Didier GAUTHIER	Angélique ROUMEAU
Christel GOMBAUD	
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL	
Titulaires	Suppléant
Pierre Yves BRIAND	Dominique PETIT
Christophe GOURGUES	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (SIEG)	
Titulaire	Suppléant
Philippe OURTAAU	Michel DERAND
AGENCE TECHNIQUE DE LA CHARENTE (ATD16)	
Titulaire	
Pierre Yves BRIAND	

■ Associations

Pour certaines associations, la Ville est membre de droit au sein du conseil d'administration.

COMITE DE JUMELAGE	
Pierre Yves BRIAND	Jean-Michel PLACERAUD
Michel DERAND	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	
Pierre Yves BRIAND	membre de droit
Christel GOMBAUD	
Christine ARNEAU	

■ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public intervenant principalement dans trois domaines (aide sociale légale et obligatoire, aide sociale facultative, animation des activités sociales)

C.C.A.S. - Président : Pierre Yves BRIAND	
Elus	Membres désignés
Eric LIAUD <i>Vice Président</i>	Bernard PIQUE (<i>A.H.P.C.</i>)
Christine ARNEAU	Renée MARCHAND (<i>Châteaubernard Humanitaire</i>)
Pierrette DAGNAUD	Carole SERGEANT (<i>Club des Aînés</i>)
Didier GAUTHIER	Etienne HERIARD DUBREUIL (<i>L'Arche</i>)
Aline VALENTE	Arlette CHOLLET (<i>U.D.A.F.</i>)
Jean-Claude FAYEMENDIE	Nadine GENICOUD (<i>Solidarité Urgence</i>)

Renseignements utiles

■ Votre Mairie

2, rue de la Commanderie - 16100 Châteaubernard

05. 45. 32. 32. 51 (standard)

05. 45. 32. 61. 87 (Police Municipale)

05. 45. 32. 61. 83 (Services Techniques)

05. 45. 32. 61. 88 (Service Urbanisme)

05. 45. 32. 32. 54 (Fax)

email : mairie-chateaubernard@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Le vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

■ Rencontrer les élus

Monsieur le Maire reçoit du lundi au vendredi sur rendez-vous auprès de son secrétariat.

Les personnes désirant rencontrer Mesdames et Messieurs les adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux sont également invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

De plus une permanence des adjoints est assurée à tour de rôle tous les samedis matin de 10h à 12h.

■ Portage des repas à domicile & service de télé-assistance

Inscriptions au service CCAS au 05. 45. 32. 32. 51

■ Centre de loisirs "Les Marronniers"

10, rue de la Commanderie - 16100 Châteaubernard

05. 45. 32. 59. 43

Pour les enfants de 3 à 14 ans

Ouverture

Tous les mercredis et vacances scolaires

(sauf Noël et jours fériés)

de 7h30 à 18h

■ Crèche/halte-garderie "Les Souris Vertes"

Rue Pierre & Jean Bienassis - Bâtiment D - 16100 Châteaubernard

05. 45. 36. 18. 45

Horaires d'accueil des enfants en crèche : 7h30 à 18h30

Horaires d'accueil des enfants en halte-garderie :

8h à 12h et 14h à 18h

■ Établissements scolaires de la commune

• École maternelle "Le Petit Prince"

24, rue des Perrières - 16100 Châteaubernard

05. 45. 32. 52. 39

• École primaire "Pablo Picasso"

12, rue de la Commanderie - 16100 Châteaubernard

05. 45. 32. 19. 74

• École maternelle de "La Combe Des Dames"

23 A, avenue de Barbezieux - 16100 Châteaubernard

05. 45. 82. 17. 27

• École primaire "Jules Vallès"

27, rue des Quillettes - 16100 Châteaubernard

05. 45. 82. 23. 39 ou 05. 45. 82. 14. 52

■ Médiathèque de Châteaubernard

2, rue de la Commanderie - 16100 Châteaubernard

05. 45. 32. 76. 76

Horaires d'ouverture

Mardi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 16h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Autres coordonnées

■ Numéros utiles urgence

- URGENCE POMPIERS 18
- URGENCE POLICE 17
- URGENCE MEDICALE 15

■ Commissariat

Police Nationale

14, rue Richard - Cognac

Tél. : 05 45 82 00 60

Police Municipale

Tél. : 05 45 32 61 87

■ Centre Hospitalier Intercommunal du Pays de Cognac

65 avenue d'Angoulême - Cognac

Tél. : 05 45 36 75 75

■ Clinique Arc en Ciel

Avenue d'Angoulême - CS 50264 - Chateaubernard

16112 COGNAC CEDEX - Tél. : 05.45.80.15.15

■ Centre d'Information Jeunesse

INFO 16

53, rue d'Angoulême - Cognac

Tél. : 05 45 32 62 00

■ Préfecture de la Charente

Rue de la Préfecture - 16000 ANGOULÊME

Tél. : 05 45 97 61 00

■ Sous Préfecture de Cognac

362 rue Jean Taransaud

Tél. : 05 45 82 00 60

■ CPAM (Sécurité Sociale)

35, rue Poudrière - Cognac

Tél. : 08 20 90 41 43

■ ANPE

41, rue de la Maladrerie - Cognac

Tél. : 0 811 55 01 16 - Fax : 05 45 35 86 36

■ ASSEDIC

41, rue de la Maladrerie - Cognac

Tél. : 0 811 55 01 16

■ LA POSTE de Châteaubernard

Rue Ferdinand Guionnet

Tél. : 05 45 35 26 57

(Fermeture du 4 au 16 août)

Etat des travaux et projets

■ Espace festif et culturel

La grue montée en octobre dernier s'en est allée, son départ signe la fin des travaux du gros œuvre et de la couverture. Il aura fallu six mois pour couler sur place l'ensemble des murs, poser la charpente, réaliser l'étanchéité de la toiture et couler les chapes de béton sur la majorité des sols.

Aujourd'hui ce sont d'autres corps de métiers qui vont s'affairer sur la structure.

A l'extérieur, il faudra quelques semaines pour poser le bardage extérieur sur le bâtiment (Zinc anthracite en partie haute, plaques minérales beige en partie basse et briquettes noir sur le mur du clos. Les travaux

concernant les réseaux et le parc sont menés parallèlement pour une plantation à l'automne des arbres et arbustes.

En intérieur, le plombier, le plâtrier, l'électricien, le menuisier prennent la main sur le chantier pour plusieurs semaines de travail jusqu'à la fin de l'été.

A la rentrée, le carreleur, le peintre, le cuisiniste, le parqueteur prendront la suite avant que ne soient réalisées la pose des équipements scéniques et des gradins.

Avant l'hiver le quartier aura pris ses nouvelles dimensions.

Parallèlement à l'édification du bâtiment et bientôt du parc,

se dessine le programme festif et culturel 2015 établi en collaboration avec les partenaires locaux, au premier rang les associations.

Un programme riche et varié, des événements qui ouvrent à de belles rencontres, un lieu propice à l'épanouissement de tous, tel est le cahier des charges établi par la commission culture.



Avancement des travaux



Dizedon

■ Dizedon

Après la réalisation du marquage au sol et le revêtement des trottoirs, le chantier de la traversée du hameau de Dizedon vient de prendre fin. Visiblement, l'objectif de ralentir les véhicules est atteint avec la mise en place d'un plateau surélevé au milieu de l'aménagement et la réalisation des chicanes à chaque extrémité.

■ Aménagement

Le prolongement de la rue Charles De Gaulle entre dans sa phase active ; le chantier a débuté mi-mai pour une mise en service fin septembre.

Cette nouvelle voie reliant la rue des Pierrières au carrefour giratoire de l'Europe sur la route de Segonzac permettra un accès facile à la nouvelle salle festive.

La voie de la circulation sera bordée d'une « liaison douce » réservée aux piétons et aux vélos leur permettant de circuler en toute sécurité. Le projet

présenté une première fois en réunion publique aux riverains proches de la résidence du clos de la Doue a fait l'objet d'une seconde réunion pour cette fois-ci exposer les contraintes de chantier.

En effet, afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, il a été décidé de réutiliser le béton de l'ancienne piste allemande.

Après avoir été détruite celle-ci est broyée sur place dans un concasseur et le matériau obtenu est utilisé en fondation de la nouvelle chaussée.

Cette technique permet d'économiser des matériaux ainsi que de nombreux allers retours de camions.

Le coût de chantier comprenant la réalisation de la voie, des carrefours ainsi que l'aménagement des espaces verts est de 450 000 euros pour une longueur de 185m.



Rue Charles De Gaulle





La chasse au papillon est ouverte

Ne soyez pas surpris si « papillon » est au singulier. Vous allez comprendre pourquoi.

En 2013 la commune s'est engagée dans une démarche régionale dite « **TERRE SAINE - VOTRE COMMUNE SANS PESTICIDES** » (zones non agricoles) qui s'inscrit dans le cadre du plan régional de réduction des pesticides en Poitou-Charentes.

POURQUOI UNE CHARTE « TERRE SAINE » ?

Il s'agit de faire évoluer les techniques d'entretien et la gestion raisonnée des espaces communaux ; apprendre aux collectivités (agents communaux) et aux habitants à gérer différemment les herbes spontanées. C'est la gestion différenciée.

La commune a fait réaliser un plan d'entretien. C'est une étude très complète qui a établi un état des lieux des pratiques appliquées à la voirie et aux espaces verts, qui a situé ces pratiques vis à vis des nouvelles réglementations, identifié les zones où les traitements chimiques sont interdits, défini les zones à risques élevés ou faibles concernant la pollution des ressources en eau et la santé publique.

L'objectif est toujours de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, voire à renoncer progressivement à l'usage des désherbants.

LE PREMIER PAPILLON

L'action menée en 2013 qui a fait l'objet de contrôles s'est concrétisée par l'obtention d'un papillon en janvier 2014. C'est la première étape de la démarche.

12 panneaux sont implantés sur les voies d'entrée de la ville depuis fin avril.

QUE SIGNIFIE CE PANNEAU ?

La commune (par ses services techniques) a respecté la réglementation relative au stockage et à l'utilisation des pesticides, respecté le plan d'entretien appliqué sur au moins 15 % des sites concernés, a formé ses agents à l'utilisation des produits, a évalué et enregistré les quantités de matières actives épandues, informé les particuliers. L'utilisation de produits phyto. entraîne l'obligation de



signaler aux habitants ou de fermer l'accès à un lieu traité, 6 heures minimum avant l'application (trottoirs ...)

Pour les espaces ouverts aux public (parcs, jardins, terrain de jeux et de sports) un balisage et un affichage en interdisent l'accès et précisent la date et la durée.

2014-2015 LA « CHASSE AU DEUXIEME PAPILLON »

Son obtention nécessite des critères supplémentaires et de nouvelles techniques. Celles-ci peuvent être préventives ou curatives (voir encadré). Mais c'est une autre étape !...

LA GESTION DIFFERENCIEE

Elle consiste à gérer les espaces verts d'une façon raisonnée durable et ne pas appliquer à tous les espaces un même programme ou une même intensité d'entretien. L'herbe n'est pas nuisible systématiquement. Un espace enherbé contrôlé n'est pas obligatoirement « sale »

Ainsi les espaces verts pourront être soit :

- des pelouses rases, mais appauvries en biodiversité végétale peu utiles à la faune.
- des espaces naturels plus ou moins fauchés selon leur fréquentation. L'intérêt est de conserver des ZONES REFUGES pour la biodiversité, tout en limitant les espèces envahissantes.

La gestion raisonnée est aussi une source d'économie.

Prochainement des panneaux spécifiques seront implantés afin d'informer les habitants et les promeneurs qu'il ne s'agit ni d'oubli, ni de négligence.

TECHNIQUES PREVENTIVES ET TECHNIQUES CURATIVES

Les techniques préventives se rapportent aux PAILLAGES : plastiques ou matières végétales, végétaux couvre-sols.

Les techniques dites CURATIVES sont des actions manuelles ou mécaniques ou thermiques.

Il y a aussi toujours un choix économique pour la commune.

Destruction des nids de frelons asiatiques



Depuis 2012, la ville de Châteaubernard participe en partenariat avec le Département au plan mis en œuvre, par les services départementaux, contre la prolifération du frelon asiatique, espèce classée dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie.

Ce plan prévoit la destruction des nids implantés chez les particuliers des communes adhérentes au dispositif. En 2014, le plan de destruction sera réactivé sur la période du 2 juin au 31 octobre 2014.

Le département met à votre disposition les outils dédiés suivants :

un numéro de téléphone : 05 16 09 50 21

une adresse mail : frelon@cg16.fr

un formulaire de signalement disponible sur le site internet : www.cg16.fr

Les poules finissent les restes



Pour prévenir et réduire les déchets, **Calitom** mène une nouvelle actions de promotion de la gestion domestique des biodéchets auprès des charentais. Le nourrissage des animaux, grâce à la mise à disposition de poules auprès de 500 foyers volontaires, permet d'espérer jusqu'à 150 kg de déchets de repas par an par foyer en moins dans les sacs noirs et en prime de bons œufs frais pour les propriétaires. Les volontaires qui souhaitent acquérir des poules sont aidés financièrement par **Calitom**. Pour 2 poules de race Barbezieux, **Calitom** engage 16,65 €, le foyer n'a plus que 15 € à régler ; pour 2 poules Lohmann Brown (la poule rousse), **Calitom** engage 7,80 €, le foyer 10 €. **Calitom** a fait le choix de valoriser la poule de race Barbezieux car elle figure parmi les plus vieilles races françaises. Elle participe depuis longtemps à la renommée de la région de Barbezieux. C'est une race de poules de type européen parmi les plus grosses. Rustique, haute, puissante, elle pond environ 200 gros œufs blancs par an. Son plumage est noir à reflets verts. Ses oreillons sont de couleur blanche, une caractéristique de la race.

A plumage roux, la poule Lohmann est issue d'un croisement entre la race Rhode Island Red et White Rock. Elle est réputée pour la constance de la qualité de ses œufs et la coloration de sa coquille brun-roux. Elle peut pondre jusqu'à 320 œufs par an, et ce toute l'année, un avantage. Ces poules sont rustiques et s'adaptent à leur environnement. Elles ont un caractère calme.

Pour que l'action soit une réussite, les poules doivent être accueillies dans de bonnes conditions. Une charte d'adoption fixant les modalités de mise à disposition sera à signer entre l'éleveur, le bénéficiaire et **Calitom** afin de s'assurer que de bons soins seront prodigués aux animaux. Un guide de conseils sera également remis.

Des aides sont possibles pour acquérir des poulaillers (cette aide ne sera attribuée qu'une seule fois au foyer demandeur sous convention) :

- achat du modèle **Calitom** à 80 € (part de **Calitom** à 40 € déduite) ;
- achat d'un modèle de son choix (50 % pris en charge par **Calitom** dans la limite de 40 € maximum).

Des ateliers de fabrication de poulaillers seront également proposés.

Des poules, des poulaillers, de nombreuses personnes très motivées... toutes les conditions semblent réunies. Le premier bilan dans quelques mois.

calitom
service public des déchets

Lundi de Pentecôte (n°24, semaine paire)	Jour de collecte habituel	L 9 juin FÉRIÉ Pas de collecte	M 10 juin	M 11 juin	J 12 juin	V 13 juin
	Jour de collecte effectif au vu du jour férié	M 10 juin	M 11 juin	J 12 juin	V 13 juin	S 14 juin
Fête Nationale (n°29, semaine impaire)	Jour de collecte habituel	L 14 juillet FÉRIÉ Pas de collecte	M 15 juillet	M 16 juillet	J 17 juillet	V 18 juillet
	Jour de collecte effectif au vu du jour férié	M 15 juillet	M 16 juillet	J 17 juillet	V 18 juillet	S 19 juillet
L'Assomption (n°33, semaine impaire)	Jour de collecte habituel	L 11 août	M 12 août	M 13 août	J 14 août	V 15 août FÉRIÉ Pas de collecte
	Jour de collecte effectif au vu du jour férié	L 11 août	M 12 août	M 13 août	J 14 août	S 16 août



Des journées de classe trop longues. Trop peu de jours d'école dans l'année. C'est le constat qui ressort du bilan de la semaine de 4 jours instaurée en 2008. Le gouvernement a donc décidé au début de l'année 2013 de réformer les rythmes scolaires pour adapter les temps d'enseignement des fondamentaux aux rythmes de l'enfant, de manière à faciliter l'apprentissage et à développer d'autres acquisitions. Sur Grand Cognac, les élèves passeront à la semaine de 4 jours ½ à la rentrée prochaine.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires.

COMMENT S'ORGANISERA LA SEMAINE D'ÉCOLE ?

Les enfants auront classe le mercredi matin.

EN QUOI CE CHANGEMENT DE RYTHME À L'ÉCOLE SERA BÉNÉFIQUE POUR MON ENFANT ?

Cette nouvelle répartition des temps d'apprentissage et de repos est plus adaptée au rythme biologique de l'enfant. Mieux réparti dans la semaine, le temps de classe est dispensé sur des périodes où son attention est plus grande. Cela facilite la concentration. Des enfants plus concentrés sont plus disponibles pour les apprentissages fondamentaux. Cela favorise la réussite de tous.

Le temps périscolaire, c'est l'opportunité de découvrir des activités de loisirs et de détente diverses et variées.

C'est aussi un temps de sociabilisation en dehors du contexte de la classe.

QU'EST-CE QU'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE ?

C'est une activité qui permet à l'enfant de se détendre, de jouer, de partager, de se poser, de favoriser son épanouissement et le développement de sa curiosité intellectuelle, et de renforcer son plaisir d'être à l'école.

En maternelle, les plus jeunes continueront à faire la sieste, car elle contribue à leur équilibre. Une pause de midi plus importante peut permettre de porter une attention particulière à la qualité et au temps de sommeil qui leur est nécessaire.

Pour les plus grands, ce sont des activités de découverte et de sensibilisation aux sports, aux arts plastiques, à la culture, à la musique, au jardinage, à la science, à l'environnement...

QUI DÉCIDE DES EMPLOIS DU TEMPS ?

La répartition du temps de classe et du temps d'activités périscolaires est examinée et validée par l'Inspection Académique sur proposition de la commune après consultation du conseil d'école réunissant les enseignants et les représentants des parents.

QUI DÉCIDE DES ACTIVITÉS ?

Le programme d'activités proposé au cours de l'année est co-construit. Il est issu de la concertation entre la communauté de communes, la commune, l'éducation nationale et les intervenants. Cette démarche permet d'inscrire les activités périscolaires dans le projet global de l'école.



périscolaires. Grand Cognac prend en charge l'intégralité des coûts des animations proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les élus de Grand Cognac ont décidé de la gratuité pour les familles pour favoriser l'accès de tous les élèves aux activités périscolaires.

POURQUOI LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EST-ELLE COORDONNÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND COGNAC ?

Les communes financent les biens (locaux, matériel) et le personnel non enseignant intervenant dans les écoles. La cantine et la garderie sont également gérées par les communes. Alors pourquoi la communauté de communes prend-elle en charge les animations périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires ?

Pour favoriser l'équité. La communauté de communes recrute les intervenants et coordonne leurs interventions dans les écoles à l'échelle des 14 communes du territoire. Cette coordination à l'échelle intercommunale garantit que les enfants, où qu'ils soient scolarisés, bénéficient d'un programme d'animations d'un même niveau de qualité.

Pour soutenir techniquement et financièrement l'ensemble des communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

OÙ SE DÉROULENT CES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ?

A l'école (salle, cour, préau...) ou à proximité de l'école (bibliothèque, gymnase, salle polyvalente....).

Le passage du temps de classe aux activités périscolaires sera directement organisé au sein de l'école, sans que cela nécessite l'intervention des parents.

QUI ENCADRE CES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ?

Selon les activités, ce sont des animateurs diplômés, du personnel communal (Atsem, centres de loisirs, école municipale des sports), des associations sportives et culturelles, des enseignants.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SONT-ELLES OBLIGATOIRES ?

Non. Les activités périscolaires restent facultatives. Chaque activité se déroule sur un cycle de 6 à 7 semaines, soit un demi-trimestre (entre chaque période de vacances).

COMBIEN CELA COÛTE ?

Les parents n'auront rien à payer pour la participation de leurs enfants aux activités

QUEL SERA L'EMPLOI DU TEMPS DE MON ENFANT À LA RENTRÉE ?

Un calendrier de présentation du nouvel emploi du temps spécifique à chaque école sera distribué à chaque enfant courant juin. Ce calendrier précisera les heures de classe, de pause déjeuner, d'activités périscolaires et de garderie sur la semaine.

Nombre de jours d'école par an :



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Concertation sur la refondation de l'école de la République

Registre

■ Extraits des délibérations des conseils municipaux

Conseil municipal du 28 janvier 2014

- Approuve le règlement intérieur du relais des assistantes maternelles
- Vend un terrain pour la construction d'une maison de retraite
- Accepte la participation au financement du service de garde d'enfants en horaires atypiques
- Emet un avis défavorable à l'implantation d'une aire de grand passage du Cognaçais
- Informe sur l'attribution des marchés pour l'agrandissement du cimetière

Conseil municipal du 18 février 2014

- Accepte la vente d'une parcelle de terrain pour aménagement de l'entrée du Fief Fleuri
- Présente le compte administratif 2013

Conseil municipal du 29 mars 2014

- Election du maire
- Désignation du nombre d'adjoints et election des adjoints

Conseil municipal du 8 avril 2014

- Organise le Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- Emet un avis favorable sur les modifications du statut du syndicat mixte de la fourrière
- Met en place les commissions et représentations extérieures municipales
- Fixe les indemnités du maire, des adjoints et du receveur municipal

Conseil municipal du 16 avril 2014

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2013
- Affecte les résultats
- Fixe les taux 2014 – taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti), Ordures ménagères
- Vote le budget primitif 2014
- Fixe les délégations du conseil municipal au maire
- Avenante le marché relatif à l'aménagement sécuritaire de Dizedon
- Informe sur l'attribution des marchés pour la liaison rue Charles de Gaulle/route de Segonzac
- Conseil Municipal du 6 mai 2014
- Adopte le règlement intérieur du conseil municipal
- Vote les subventions associatives
- Accepte l'achat de composteurs supplémentaires
- Affecte les produits des concessions funéraires au budget principal
- Autorise le recrutement de non titulaires
- Présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIVOM

Lors de ces conseils municipaux, des décisions modificatives au tableau des effectifs et aux taux de promotion ont été apportées. Des modifications budgétaires ont été votées.

Retrouvez toutes
les délibérations sur le site
www.ville-chateaubernard.fr,
onglet vie municipale puis conseils
municipaux et délibérations

État civil

Naissances

Emma URCHAGA DEWOLF,
le 14 janvier 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Etan LASCAUD,
le 17 janvier 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Aubin DEPRUGNEY,
le 1er février 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Génésis WENTERSTEIN,
le 23 février 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Arthur ROUAULT GAILLEDREAU,
le 13 mars 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Jeanne FERNANDEZ,
le 29 mars 2014 à CHÂTEAUBERNARD
Astrid PELÉ,
le 9 avril 2014 à CHÂTEAUBERNARD

Décès

Rose BRUNEAU veuve GIAMPIETRO,
le 1 novembre 2013, à l'âge de 81 ans
Yvette JOIE veuve DÉNÉCHÈRE,
le 6 décembre 2013, à l'âge de 93 ans
Colette BAILLARGÉ veuve GILLET,
le 10 décembre 2013, à l'âge de 89 ans
Alice GORIN veuve KERVÉAN,
le 11 décembre 2013, à l'âge de 100 ans
André LÉGER,
le 15 janvier 2014, à l'âge de 92 ans
René ROBIN,
le 11 février 2014, à l'âge de 61 ans
Suzanne LE BOURNOT,
le 15 février 2014, à l'âge de 94 ans
André LE CORRE,
le 27 février 2014, à l'âge de 87 ans
Jean VIGNERON,
le 1er mars 2014, à l'âge de 64 ans
Geneviève DESNOYERS veuve BAYLÉ,
le 14 mars 2014, à l'âge de 85 ans
Marie Marius veuve OTTAVIANI,
le 21 mars 2014, à l'âge de 92 ans
Andrée CAILLAUD veuve LAPEYRE,
le 23 mars 2014, à l'âge de 83 ans
Lucien JACQUETON,
le 23 mars 2014, à l'âge de 85 ans
Michel CIBIAL,
le 26 mars 2014, à l'âge de 87 ans
Sylvia MAYER épouse KLISSING,
le 08 avril 2014, à l'âge de 83 ans
Jeanine DOUEZ épouse CORDIER,
le 10 avril 2014, à l'âge de 85 ans
Helyett BAILLARGEAU veuve PÉPI,
le 14 avril 2014, à l'âge de 78 ans
Paul GIRAUD, le 9 mai 2014, à l'âge de 86 ans
Jean-Jacques ROUBINET,
le 19 mai 2014, à l'âge de 60 ans
Roselyne DOU veuve PAUL,
le 14 mai 2014, à l'âge de 70 ans

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi au jeudi 8 h30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h30
vendredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Permanences des élus

M. le Maire et les adjoints assurent, à tour de rôle, une permanence
les samedis de 10 à 12 h sauf en juillet et août.

Armée de l'air

Permanence le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 11h45
Jean MINOT : 05 45 32 60 49

Mairie de Châteaubernard : 05 45 32 32 51 - Directeur de la rédaction : Pierre-Yves BRIAND
Rédaction : Comité de Communication
Conception & Réalisation : Atelier Graphique Cognaçais

